

# PROJET DE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE RUGBY

## Collège Anatole France – Casablanca

*Concilier la réussite scolaire, le développement personnel et la performance sportive.*

### Article 1 – Préambule :

Ce projet s'appuie sur une convention passée entre le collège Anatole France de Casablanca et le COC Rugby (Club Olympique Casablancais Rugby) dans le cadre de l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire Rugby.

Le COC Rugby, partenaire de longue date des établissements AEFÉ, est une structure associative fédérale (Fédération Royale Marocaine de Rugby) au sein de laquelle interviennent de nombreux enseignants du réseau AEFÉ de Casablanca. Elle est également le lieu d'accueil des cycles balle ovale menés en primaire et a participé aux projets TREFLE et Zalaka ainsi qu'à la mise en place et la tenue de plusieurs formations de zone (PRF) à destination des enseignants du réseau autour de l'activité rugby.

La Section Sportive Scolaire Rugby accueille des élèves intéressés par la pratique du rugby et désireux de bonifier leurs connaissances et leurs aptitudes dans ce domaine sportif.

Cette Section Sportive Scolaire accueille des élèves issus des établissements du Pôle AEFÉ Casablanca/Mohammedia entrant en 6ème, mais aussi des élèves entrant en 5ème, 4ème et 3ème. La Section Sportive Scolaire fait partie intégrante du collège et est soumise à son règlement intérieur. Elle est placée sous la responsabilité du chef d'établissement et coordonnée par un professeur d'EPS. Cette Section Sportive Scolaire accueille filles et garçons. Les élèves de cette Section Sportive Scolaire bénéficient de 3 heures d'entraînement sportif en plus des heures réglementaires d'EPS.

Les résultats scolaires priment sur les résultats sportifs.

### Article 2 – Conditions générales :

Cette Section sportive Scolaire a pour but de répondre à un certain nombre d'objectifs définis dans le cadre de trois projets : le projet AEFÉ, le projet d'établissement et le projet de l'Association Sportive.

Ainsi, les objectifs de la Section Sportive Scolaire sont conformes aux grandes orientations et à la politique sportive ([lien](#)) voulues par le Service Pédagogique de l'AEFE :

- qui impulse une mise en œuvre éducative dynamisée par des projets ambitieux de vie scolaire et citoyenne et incite à une coopération fructueuse avec le pays d'accueil, notamment dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
- qui incite à développer la dimension associative du projet sportif de chaque établissement en favorisant l'engagement et la prise de responsabilité des élèves dans l'organisation, l'animation et la gestion des activités proposées

- qui invite à créer des ligues AEFÉ-UNSS de zone (UNSS Maroc) autour de l'établissement mutualisateur du réseau AEFÉ pour faciliter la mise en place de compétitions, de formations et de rencontres développant la mixité, l'inclusion, la santé.

D'une manière plus générale, référence faite aux valeurs de l'Olympisme, à l'excellence (les sections sportives scolaires permettant de concilier scolarité au collège et/ou au lycée et pratique renforcée d'une discipline sportive) et au rayonnement de la France (auquel la labellisation "Génération 2024" du Collège Anatole France via sa Section Sportive Scolaire Rugby et son projet d'AS pourraient concourir).

Ils sont également conformes aux objectifs du Projet d'Établissement :

- éduquer les élèves pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et autonomes en faisant respecter le cadre de vie et les règles qui régissent la vie commune pour maintenir des relations de confiance entre tous et un climat scolaire de qualité, ainsi qu'en encourageant les pratiques sportives des élèves et en aidant les élèves à construire leurs parcours.
- développer l'épanouissement culturel et l'esprit critique des élèves et encourager leur ouverture au monde, notamment en développant les partenariats en direction du tissu culturel, social et économique local, et en y impliquant les élèves.

Ils intègrent les objectifs généraux de l'E.P.S., à savoir :

- l'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale
- la sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité
- l'accès au patrimoine et à la culture physique et sportive

Enfin, ils s'inscrivent dans ceux du Projet de l'Association Sportive et les complètent, à savoir, développer la dimension associative du projet sportif de l'établissement en favorisant l'engagement et la prise de responsabilité des élèves dans l'organisation, l'animation et la gestion des activités proposées.

### **Article 3 – Objectifs visés :**

L'objectif général prioritaire est la formation de la personne dans toutes ses composantes, à travers une activité sportive socialement riche et à haute valeur éducative : le rugby.

#### **3-1 - Objectifs spécifiques :**

Les objectifs de la Section Sportive Scolaire sont conformes à ceux de la Fédération Française de Rugby et de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) :

- « développer les aptitudes physiques »
- « optimiser les connaissances techniques et stratégiques du jeu »

- « consolider la connaissance théorique et pratique des règles (pour jouer et arbitrer) »
- « lutter contre la violence et favoriser le respect d'autrui »
- « connaître les structures administratives de la Fédération et des clubs (responsabilité dirigeante) »

### **3-3 - Objectifs sportifs :**

- L'objectif sportif ultime est le développement moteur spécifique (progrès, sécurité), au sein du collectif (respect), pour le collectif (plaisir). C'est également de faire acquérir une motricité créative, émancipatrice, apprendre à apprendre, pour s'adapter aux problématiques posées par le jeu de mouvement. Les compétences développées par cet objectif d'apprentissage sont transposables et contribueront à accompagner le jeune dans son parcours de formation.
- Faire naître des vocations chez les élèves de 6ème, 5ème et chez les filles
- Développer et valoriser les compétences sportives des jeunes en leur permettant d'acquérir un niveau de pratique supérieur (fondamentaux individuels et collectifs, sensibilisation à la préparation athlétique)
- Développer l'éducation à la sécurité des joueurs
- Se former à l'arbitrage.
- S'approprier une culture « rugby » à travers ses valeurs de respect, de solidarité, de combativité, de générosité).
- Participer et progresser au travers des différentes compétitions (district – interdistrict – nationales – voir championnat de France). La participation aux tournois UNSS Maroc et aux tournois fédéraux est un moyen, pas un objectif. Ils permettent de nous confronter aux meilleurs, nous apportant chaque fois des informations sur les progrès accomplis. Les compétitions UNSS sont prioritaires sur les entraînements au club.
- Développer la connaissance de soi (gestion de la vie sportive et scolaire, suivi médical, hygiène, diététique).
- Mettre du sens entre son parcours de formation personnel, scolaire et le plan de formation du joueur de l'école du COC Rugby

### **3-4 - Objectifs Educatifs :**

- Permettre à tous les élèves inscrits à la Section Sportive Scolaire du collège la réussite scolaire et personnelle grâce à la dynamique engendrée par ce projet et les valeurs inhérentes à cette activité, un suivi régulier de leur scolarité et individualisé (rôle du coordonnateur).
- Intégrer les élèves de la Section Sportive Scolaire Rugby à la vie du collège : (Délégué de classe, portes ouvertes...)
- Aider à l'organisation et à l'arbitrage des temps forts sportifs du collège (tournois, initiation Rugby ouverte aux autres collégiens, Cross du Collège ...)

- Formation au GQS et PSC1
- Créer une véritable identité individuelle, développer l'entraide et la notion de groupe, valeurs inhérentes à cette activité.
- Mettre en avant au sein du collège les valeurs de respect, de coopération et de solidarité inhérentes à ce sport.
- Guider les élèves dans leur choix d'orientation (stage découverte, visite d'entreprise, conférence...)

#### Finalités et valeurs transmises

- prise de responsabilité
- autonomie
- solidarité - coopération
- santé
- intégration au sein du club et cohésion sociale

### **Prise de responsabilité & autonomie**

Donner les moyens et les outils à chaque élève de la Section Sportive Scolaire de prendre des initiatives en tant que joueur/joueuse et en tant que futur citoyen(ne) sportif(ve). Pour cela il s'agit de construire un bagage technique individuel sportif et comportemental. Il doit être en mesure de s'inscrire également dans un cadre collectif avec un respect des consignes et règlements mais surtout dans le respect des autres et de soi.

La responsabilité individuelle de l'élève est indissociable de la responsabilité collective. « Je suis responsable de moi-même et de chaque partenaire du groupe et réciproquement. » Cette notion de responsabilité partagée, de soi et des autres, induit une dimension de respect mutuel très forte et inscrit chaque élève dans une relation de confiance très importante entre lui et ses partenaires, lui et les adultes de l'établissement.

### **Solidarité et égalité**

Nous faisons le choix d'une Section Sportive Scolaire mixte avec de nombreuses rencontres mixtes. Chaque membre de la Section Sportive Scolaire doit se sentir concerné par le devenir des autres membres, des autres équipes, de la Section Sportive Scolaire et de l'image du collège qu'il représente. Ainsi filles et garçons, grands et petits s'entraident dans les devoirs scolaires et s'encouragent mutuellement lors des rencontres sportives. Il faut créer une image de marque « Section Sportive Scolaire Rugby du collège Anatole France » afin de développer chez ces jeunes un sentiment d'appartenance et de fierté, avec des valeurs et un style de jeu commun et reconnus par tous.

La mixité a également ses avantages : les compétences des garçons sont complémentaires de celles développées par les filles. Les filles proposent une écoute plus attentive et progressent généralement plus rapidement. La forme de pratique est davantage collective chez les filles, contrairement à la dimension physique directe des

garçons. De plus à travers cette pratique partagée, nous cherchons à développer un changement de regard sur la société et les rapports homme/femme (respect des différences garçons-filles, d'autant plus marquées dans le contexte du collège où apparaissent précisément des écarts morphologiques conséquents).

## **Santé**

Une meilleure santé physique par une amélioration de la condition physique une alimentation maîtrisée et un suivi médical régulier et préventif (équilibre alimentaire, respects des rythmes biologique, prévention des problèmes articulaires et musculaires, activité physique équilibrée qui soit en phase avec le développement des adolescents ...)

Une meilleure santé par un gain en estime de soi via l'acquisition de compétences, des prises de responsabilités, une bonne gestion du stress mais aussi par une reconnaissance d'un cadre de fonctionnement collectif solide et reconnu.

Gagner en assurance en ayant une bonne image de soi et étant fier des actions entreprises au sein de cette Section Sportive Scolaire.

## **Intégration au sein du club et cohésion sociale.**

La Section Sportive Scolaire sera adossée à l'école de rugby du COC Rugby, club affilié à la Fédération Royale Marocaine de Rugby. C'est une reconnaissance de la qualité de son organisation et de ces éducateurs bénévoles formés et expérimentés.

Le club est ouvert à toutes et à tous sans distinction d'appartenance à un milieu social ou culturel.

Le club est un lieu de vie et d'échange. Dans le respect mutuel entre sexes, entre générations et entre cultures différentes. C'est ce même esprit qui doit exister au sein de la Section Sportive Scolaire Rugby.

Les jeunes évolueront donc dans un milieu à la fois ouvert et structuré. Un cadre propice à leur épanouissement personnel. Une charte du joueur sera élaborée conjointement entre les jeunes et l'encadrement

### *Socle possible :*

- *Me donner les moyens de réussir scolairement.*
- *Respecter les personnes, les lieux, la nature. Montrer en toutes circonstances une tenue et un comportement corrects à tous points de vue.*
- *Respecter strictement toutes les dispositions, de toute nature, relatives à ma propre sécurité et à celle du groupe.*
- *Etablir une relation de confiance avec les responsables de la Section Sportive Scolaire.*
- *Respecter le règlement de l'établissement et le règlement de la Section Sportive Scolaire.*
- *Tenir soigneusement mon carnet de liaison et mes outils de suivi sportif.*
- *Donner une image positive du Rugbyman ou Rugbywoman.*

- Assumer les exigences d'une pratique rugbystique et d'un haut niveau scolaire.
- Assister à tous les entraînements et m'y investir afin de me préparer pour les tournois, et cela dans la bonne humeur !
- Participer activement au bon fonctionnement de la dynamique et de la discipline du groupe, en respectant les heures de rendez-vous, en suivant scrupuleusement les consignes données par les professeurs responsables et les guides et en acceptant les tâches nécessaires à la vie du groupe..
- Ne pas consommer de tabac, de boissons alcoolisées ni de substances prohibées par la loi et à ne répondre à aucune sollicitation allant dans ce sens.
- Transmettre autour de moi au collège mais aussi dans mon club et mon entourage les valeurs et les connaissances acquises.

## **Article 4 - Les modalités de fonctionnement :**

Le projet de jeu répond à un objectif essentiel : la construction de la personne à travers l'activité rugby. Il s'articule autour des trois axes suivants : la formation de la personne, la formation du joueur, la formation du jeune officiel. La mise en œuvre de ces 3 axes s'articule autour des 3 grands principes : renforcement de la pratique des activités physiques, éducation à la citoyenneté et développement personnel au travers de la pratique du rugby.

Les élèves de la Section Sportive Scolaire devront incités à se licencier et pratiquer le rugby au sein de l'AS mais également du COC Rugby.

En cas de manque d'investissement, de résultats scolaires insuffisants ou de problèmes comportementaux, le maintien pourra être discuté en cours ou en fin d'année à travers une commission réunissant les différents partenaires (Collège, COC RUGBY, parents).

### **4.1. Horaires :**

La Section Sportive Scolaire bénéficiera de 4h30 pour les 6<sup>o</sup> et 3h30 pour 5<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, sur lesquels le COC Rugby partage ses infrastructures dans le cadre de la présente convention. Le créneau du mardi regroupe les élèves inscrits en SSS et ceux uniquement inscrits en AS rugby. Les créneaux du mercredi sont communs avec les joueurs du club de la catégorie correspondante.

A ces horaires de Section Sportive Scolaire, viennent s'ajouter, pour les élèves licenciés au COC rugby, les créneaux d'entraînement club, à raison de 1h30 d'activité rugby pour chaque niveau de classe (6<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>) le vendredi soir.

Les horaires, sous réserve de validation des plannings d'occupation des installations, seraient répartis ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		<b>Section (6°)</b> 1h30 14h15-15h45 Stade COC  <b>Section (5°, 4°, 3°)</b> 1h30 15h45-17h15 Stade COC	<b>Section (6°)</b> 1h00 15h10-16h10 Plateau Anatole	
	<b>Section/AS (6°, 5°, 4°, 3°)</b> 2h00 17h00-19h00 Stade COC			<b>Club (6°)</b> 1h30 17h00-18h30 Stade COC  <b>Club (5°, 4°, 3°)</b> 1h30 18h30-20h00 Stade COC

## 4.2. Lieux de pratique :

Plateau sportif du Collège, situé à 5 minutes à pieds du Collège.

Terrain du COC dédié au rugby (terrain en herbe, une salle de réunion, club house, lieux de vie...) situé à 30 mn en voiture du collège. Le transport sera assuré sous la responsabilité des parents, en dehors des horaires de cours et des horaires d'entraînements.

## 4.3. Encadrement :

Le professeur d'EPS est le coordonnateur de la Section Sportive Scolaire, assisté par les autres professeurs d'EPS du Collège et des éducateurs du COC Rugby.

Les intervenants réguliers de la Section Sportive Scolaire seront les suivants :

Coordonnateur de la Section Sportive Scolaire	Statut Qualifications	Coordination pédagogique : <b>heures/semaine</b>	Intervention dans les entraînements : <b>Heures/semaine</b>
GRUMEL Bastien	Professeur d'EPS (PDL)	1h	6h
Intervenants sur la Section Sportive Scolaire	Statut Qualifications	De l'établissement <b>heures/semaine</b>	Extérieur à l'établissement <b>heures/semaine</b>
SANDOZ Colin	Professeur d'EPS (Certifié)	Ponctuelle	
TAZI Ali	Professeur d'EPS (Certifié)	Ponctuelle	
ARNAUD David	Professeur d'EPS (Certifié)	Ponctuelle	
LAVAL Iannis	Professeur des écoles (Certifié) Educateur au COC Rugby		Sur les créneaux SSS

## 4.4. Moyens

Le Collège Anatole France assure la rémunération du coordonnateur de la Section Sportive Scolaire à hauteur de 3h (HSA) + 1h (IMP) hebdomadaires.

Le COC Rugby s'engage à partager ses infrastructures pour les créneaux dédiés à la Section Sportive Scolaire et dans la mesure du possible à l'Association Sportive du Collège. En effet la participation à l'AS et la prise de licence au COC Rugby seront encouragées pour les élèves de la Section Sportive Scolaire.

L'encadrement des créneaux partagés sera assuré de manière conjointe par 1 éducateur du COC RUGBY (sur les créneaux partagés avec le COC Rugby) et 1 Professeur d'EPS du Collège Anatole France soutenus par une équipe pédagogique de collègues de 6èmes, soudée autour du projet sportif de la classe ainsi qu'une coopération pour le recrutement avec les collègues de CM2 du pôle.

D'autre part, le matériel d'entraînement sera fourni par le club ou le collège.

	<b>Collège Anatole France</b> (DGH)	<b>COC Rugby</b>
<b>Moyens humains</b> (Nombre d'heures)	3h d'intervention (HSA) + 1h de coordination (IMP)	1 éducateur par catégorie et par créneau partagé
<b>Moyens financiers</b> (préciser)	<b>Taux de l'IMP à préciser</b>	
<b>Moyens matériels : installations, équipements.</b>	Matériel éducatif	Convention d'utilisation du terrain Matériel éducatif

Les élèves inscrits en Section Sportive Scolaire participeront aux différents tournois (fédéraux et scolaires) sous le nom d'équipe Section Sportive Anatole / COC Rugby

Participer et progresser au travers des différentes compétitions (tournois UNSS Maroc et aux tournois fédéraux) doit être le moyen de nous confronter aux meilleurs, nous apportant chaque fois des informations sur les progrès accomplis : TREFLE, Tournoi Méditerranée ...

Enfin, organiser un événement pérenne annuel de rencontres scolaires qui seraient organisées par la Section Sportive Scolaire Rugby sur le terrain du COC où les élèves de la Section Sportive Scolaire seraient organisateurs, joueurs et arbitres.

#### **4.5. Les élèves :**

Les collégiens qui souhaitent s'inscrire dans ce cursus devront faire preuve d'une solide motivation et montrer de réelles qualités physiques et intellectuelles.

La responsabilité du choix parmi les candidats appartient à une commission (Principal du collège, Enseignant d'EPS, Enseignant de Cm2, Vie scolaire) qui prendra en compte les critères suivants :

- Priorité aux 6ème
- Les résultats scolaires (appréciations, notes et vie scolaire)
- Le vécu de l'élève en rugby, même si être licencié dans un club n'est pas obligatoire



Lorsque le nombre de candidature est supérieur au nombre de places, le choix de la commission se fera ainsi :

- Journée de recrutement : Tests pratiques sur les prérequis rugbystiques et entretien avec l'élève et sa famille.

Les engagements des familles et de l'élève :

La famille de l'élève et l'élève lui-même lorsqu'il est retenu s'engagent à :

- Accepter sans réserve les objectifs et les modalités de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire Rugby en cohérence avec le Projet d'Etablissement (règlement, objectifs...)

- Adhérer à un projet de formation de la 6ème à la 3ème

- Participer de manière assidue à toutes les séances (pratique ou théoriques) de l'élève

- Un suivi médical, fournir un dossier médical complet

- Participer obligatoirement aux compétitions du Cross du collège et à se former comme jeune officiel en Rugby

La participation de l'élève à la Section Sportive Scolaire est gratuite pour les familles.

## **Article 5 – Suivi scolaire :**

Les élèves seront évalués conformément aux exigences scolaires (compétences, vie scolaire ...)

Un suivi régulier de l'élève sera assuré par, Monsieur GRUMEL Bastien, coordonnateur de la Section Sportive Scolaire Rugby.

Une appréciation trimestrielle sera apposée dans le bulletin scolaire basée sur l'investissement (travail, assiduité et attitude) de l'élève.

## **Article 6 – Suivi médical :**

Les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Ainsi les élèves, aptes *a priori* à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et Ugsel) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières (dont le rugby).

Ainsi, pour la section sportive scolaire rugby, les élèves devront présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement.

## **Article 7 – Bilan de fonctionnement :**

Le coordonnateur s'engage à présenter un bilan de fonctionnement chaque année au CA du collège.

## **Article 8 – Inscription à la Section Sportive Scolaire :**

1. Diffusion aux parents d'un document de présentation des projets mis en place au Collège Anatole France de Casablanca (paroles contées, Classes transplantées CM2-6e, Section Sportive Scolaire Rugby) par les professeurs des écoles de CM2
2. Retrait du dossier d'inscription en Section Sportive Scolaire au secrétariat du Collège ou téléchargement en ligne sur le site du collège par les familles intéressées à partir de mi-mars
3. Dépôt au secrétariat du Collège ou retour par voie électronique (documents scannés) par mail à Mr GRUMEL : [sectionsportiverugby@anatolefrance.org](mailto:sectionsportiverugby@anatolefrance.org)
  - du dossier élève renseigné et signé
  - de l'exemplaire paraphé du projet du Groupe Rugby Scolaire
4. Réunion de la Commission de sélection (entretien et tests pratiques éventuels) fin juin
5. Notification aux familles de la décision
6. L'inscription deviendra définitive dès remise au secrétariat du Collège, du dossier complet (notamment documents médicaux à faire remplir par un médecin)°:

**Délai de rigueur : 16 juin 2021**

- 1- Fiche de candidature renseignée et signée
- 2- Fiche sanitaire
- 3- Fiche d'autorisation à l'image
- 4- Engagement moral
- 5- Exemplaire signé du Projet de la Section Sportive Scolaire Rugby
- 6- Dossier d'inscription AS (dont certificat médical de non contre-indication aux activités de l'UNSS Maroc) (optionnel)
- 7- Fiche d'inscription COC Rugby (optionnel)
- 8- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby
- 9- 2 photos d'identité

**Rentrée de septembre 2021 au plus tard**

## **Article 9 - Lien avec l'Association Sportive et avec l'UNSS**

La famille de l'élève et l'élève lui-même lorsqu'il est licencié s'engagent à participer de manière assidue à toutes les séances (pratique ou théoriques) de l'Association Sportive du Collège (UNSS Maroc) et à participer aux tournois organisés par l'UNSS Maroc.

## **Article 10 - Validité du projet :**

Ce projet est établi pour la durée du cursus scolaire de l'élève au sein du collège.

Comme stipulé dans l'article 4 du présent projet, en cas de manquement de la part de l'élève, sa place au sein de la Section Sportive Scolaire pourra être ré-étudiée à n'importe quel moment de sa scolarité.

Signatures et mention « lu et approuvé »

De l'élève,

de ses parents

-----  
Les porteurs du projet :

Bastien GRUMEL : Professeur d'EPS (Coordinateur de la Section Sportive Scolaire) au collège et Educateur au COC Rugby

Colin SANDOZ : Professeur d'EPS au collège

Ali TAZI : Professeur d'EPS au collège

David ARNAUD : Professeur d'EPS au collège

Iannis LAVAL : Professeur des Ecoles et Educateur au COC Rugby

Thierry ALBIN : Président de l'Ecole de Rugby du COC RUGBY

Nasser BOUGJA : Président du COC RUGBY

seront également associés au projet un parent de jeune licencié, les éducateurs référents des catégories U12, U14 et U16.